

SAPEUR-POMPIER

Partager :

Sommaire

1. EMPLOI
2. MÉTIER
3. ETUDES, DIPLÔMES
4. ORGANISME DE RÉFÉRENCE
5. CAP AGENT DE SÉCURITÉ
6. BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ -
MODULE OPTIONNEL CADET SÉCURITÉ
CIVILE
7. SERVICES DÉPARTEMENTAUX
D'INCENDIE ET DE SECOURS



Les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels, militaires ou bénévoles ont une même volonté : secourir, protéger les personnes, les biens ou l'environnement et lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature.

La mission des sapeurs-pompiers est de secourir et de protéger les personnes, les biens ou l'environnement et de lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature. Les interventions sanitaires sont les plus courantes.

Les pompiers peuvent être civils (professionnels ou volontaires) ou militaires. Ils ont des missions difficiles et pénibles, avec des risques importants.

À Paris et Marseille, les pompiers sont des militaires. Sur le reste du territoire, ce sont des civils. 20 % d'entre eux sont des professionnels, fonctionnaires territoriaux, les autres sont des volontaires. Ces derniers exercent donc un métier en dehors de leur activité de pompier.

EMPLOI

On compte près de 246 900 sapeurs-pompiers en France, dont 41 000 professionnels (17 %), 193 700 sapeurs-pompiers volontaires (78 %) et 12 300 militaires (5 %). Les femmes représentent 15 % des sapeurs-pompiers civils.

Les principaux recruteurs de pompiers professionnels sont les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) . Ils organisent le concours de sapeur-pompier professionnel (non-officier et lieutenant) dans chaque département. La formation initiale des SPV - Sapeurs pompiers volontaires dure 1 an minimum. Elle est aussi assurée par les SDIS.

Le nombre de places varie en fonction des besoins des services et des régions.

Les centres de secours des communes recourent surtout aux sapeurs-pompiers volontaires pour prêter main-forte aux professionnels.

L'armée de terre à Paris et la Marine nationale à Marseille recrutent les sapeurs-pompiers militaires en fonction de leurs besoins et après examen des dossiers de candidature.

SERVICE CIVIQUE CHEZ LES POMPIERS

Il est possible d'effectuer un service civique d'une durée de 6 à 12 mois au sein d'un SDIS ou chez les pompiers de Paris. Le volontaire âgé de 16 à 25 ans se voit confier des missions d'intérêt général (renfort des services de secours, soutien en personnes en situation de précarité, action de prévention et de formation pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement, renfort en cas de situation d'urgence...).

www.service-civique.gouv.fr

Le sapeur-pompier intervient sur des sinistres et des accidents variés. Dans tous les cas, le maniement du matériel d'incendie est évidemment de rigueur, de même que les gestes des premiers soins, sur place ou en ambulance.

Les pompiers civils (volontaires ou professionnels) opèrent sur l'ensemble du territoire. Recrutés sur concours, moins de 20 % des pompiers sont des professionnels (fonctionnaires territoriaux), les autres sont des volontaires. Ils dépendent des collectivités locales et relèvent du ministère de l'Intérieur. Les volontaires remplissent leur mission tout en exerçant leur propre métier en parallèle.

Les pompiers militaires travaillent

- soit pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui exercent à Paris, en petite couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis)(La brigade - BSPP, dépend de l'armée de terre), www.pompiersparis.fr

- soit pour le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM, dépendant de la Marine nationale). www.marinspompiersdemarseille.com

- IUCC - Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

Les pompiers militaires peuvent être affectés dans les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile IUCC. Renfort national à part entière, ces spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques sont des militaires de l'arme du Génie – armée de terre – affectés au sein du ministère de l'intérieur.

Ils sont capables d'intervenir partout dans le monde, dans les conditions les plus difficiles. Chaque jour, 300 sapeurs-sauveteurs sont d'astreinte, prêts à partir en moins de trois heures en France et à l'étranger.

Les qualités essentielles

Qu'ils soient volontaires, professionnels ou militaires, les sapeurs-pompiers exercent un métier à risque. Souvent confronté à des situations humaines difficiles ou dangereuses, le sapeur-pompier doit faire preuve de courage et d'altruisme.

L'évaluation du risque et la capacité à y faire face lucidement, sans témérité, font aussi partie intégrante des conditions d'exercice du métier. Efficacité et résistance, réflexes sûrs, excellente condition physique (l'entraînement est important) et bonne résistance psychologique sont des qualités indispensables.

La fréquence et la nature de leurs interventions, les stratégies d'action et de prévention les obligent à utiliser des moyens différents selon les zones à protéger : mer, montagne, sites industriels à haut risque chimique ou nucléaire, grands centres urbains, petites communes...

Très sollicité, le sapeur-pompier a des horaires chargés. Qu'ils soient professionnels ou militaires, les sapeurs-pompiers sont astreints à un service de 24h ou de 48h d'affilée pour pouvoir intervenir à tout moment. Cette permanence est compensée par un système de repos. Le mode de vie des sapeurs-pompiers professionnels et celui des militaires sont voisins (casernement, hiérarchie, grades...). Les pompiers volontaires, de leur côté, doivent organiser leur vie afin de pouvoir se libérer immédiatement en cas d'alerte. Ils participent aux entraînements et aux tours de garde.

Evolution professionnelle

Les grades successifs sont accessibles par ancienneté et sur concours externe ou interne.

Le sapeur pompier peut se spécialiser : alpinisme, spéléologie, plongée, agent cynophile (maitre chien).

A noter :

Les sections JSPV (jeunes sapeurs-pompiers volontaires) : les JSPV suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis. ils s'initient aux techniques des services d'incendie et de secours.

Admission :

- être âgé de 11 à 18 ans (peut varier en fonction des départements),

- fournir un certificat médical d'aptitude physique,
- fournir un certificat de vaccination antitétanique
- fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

La formation est sanctionnée par le brevet de jeune sapeur volontaire

Information auprès des Sdis.

SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

<http://www.pompiers.fr/>

ETUDES, DIPLÔMES

RECRUTEMENT

Les pompiers militaires doivent posséder un diplôme scolaire (du DNB à bac + 3). Ils doivent satisfaire à des examens psychotechniques et à un entretien de motivation. Renseignements auprès du CIRFA (centre d'information et de recrutement des forces armées) de chaque département.

Les pompiers professionnels sont recrutés sur concours externe de catégorie C. en fonction des postes vacants. Les sapeurs pompiers volontaires ou jeunes sapeurs pompiers justifiant de 3 ans d'activité sont aussi recrutés sur concours externe sans condition de diplôme.

Comme pour tous les concours de la fonction publique territoriale, les candidats reçus au concours sont inscrits sur une liste d'aptitude pendant 3 ans. Ils doivent rechercher eux-mêmes un emploi dans un service d'incendie et de secours : l'affectation n'est pas automatique.

La liste des postes à pourvoir est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur.

www.interieur.gouv.fr

- Le concours externe de sapeur-pompier professionnel officier (grade lieutenant) est ouvert aux titulaires d'un bac+2. Les lauréats suivent ensuite une formation de 10 semaines réparties sur 18 mois à l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers.

- Un concours externe de capitaine est accessible pour les titulaires d'un bac+3. Renseignements auprès du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) de chaque département.

La formation des pompiers volontaires est assurée par les Sdis (services départementaux d'incendie et de secours). Elle est alignée sur celle des sapeurs-pompiers professionnels. Les salariés peuvent suivre cette formation au titre de la formation continue.

À noter : le BTS Criatp (contrôle des rayonnements ionisants et application des techniques de protection) est un plus pour progresser en responsabilité et en spécialisation.

Dans tous les cas, des conditions générales de recrutement (condition physique, santé psychique...) s'ajoutent aux conditions de diplôme.

LES DIPLÔMES

Plusieurs diplômes préparent aux métiers de la sécurité civile et peuvent être des étapes préalables à la présentation des concours de sapeur-pompier. Les formations ci-dessous sont fortement recommandées.

CAP Agent de sécurité

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agent de sécurité est un diplôme de l'Éducation nationale accessible après la 3e. Il prépare en 2 ans au métier d'agent de prévention et de sécurité, en lycée professionnel ou par la voie de l'apprentissage.

Après ce CAP, il est possible de se spécialiser en un an avec les mentions complémentaires sûreté des espaces ouverts au public ou sécurité civile et d'entreprise ou de poursuivre ses études, selon ses résultats scolaires, en préparant un brevet professionnel (BP) agent technique de prévention et de sécurité. Cf Carnet d'adresses.

Mention complémentaire sécurité civile et d'entreprise est le premier diplôme qui certifie le savoir-faire de l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Diplôme de l'Éducation nationale, la MC SCE valide les compétences acquises en matière de lutte contre l'incendie, de secours aux personnes, de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement. Le titulaire de cette MC peut exercer dans une collectivité territoriale, une administration ou une entreprise publique ou privée.

Cette mention complémentaire est accessible après un CAP, un diplôme de niveau V ou bien une activité professionnelle ou bénévole de 3 ans minimum dans un domaine en rapport avec la sécurité civile et d'entreprise. pas de formation en Midi-Pyrénées. Lieu de formation le plus proche
LP Émile Combes Bègles (33) Tél : 05 57 35 55 00

Mention complémentaire sûreté des espaces ouverts au public : diplôme de l'Éducation nationale qui se prépare en 1 an après un CAP, un diplôme de niveau V ou bien une activité professionnelle ou bénévole de 3 ans minimum dans un domaine en rapport avec la sécurité civile et d'entreprise.

Prépare au métier d'agent de sûreté. Ce dernier exerce ses fonctions au sein d'un service de sécurité d'entreprise ou dans une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité ou de sûreté pour des centres commerciaux, équipements sportifs, équipements sociaux, culturels et touristiques, parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, lieux de transit...Pas de formation en Midi-Pyrénées. lieu de formation le plus proche :LP Ambroise Croizat Tarnos (40) Tél : 05 59 64 71 34

BAC Pro métiers de la sécurité :

prépare à l'exercice des différents métiers de la sécurité dans la fonction publique (police nationale, gendarmerie, police municipale, sécurité civile...) ou au sein d'entreprises privées dotées d'un service de sécurité ou de sociétés prestataires de services de prévention et de sécurité.

L'admission en bac pro sécurité-prévention n'est pas automatique : elle se fait sur examen du dossier scolaire, après un CAP ou après la 3ème. La formation associe enseignements généraux, techniques et professionnels et comporte 16 semaines de stages en entreprise. En bac pro, les élèves acquièrent des compétences qui leur permettent de s'insérer plus facilement dans la vie active. Cf Carnet d'adresses.

BP agent technique de prévention et de sécurité

Ce brevet professionnel se prépare en 2 ans et forme à la fois à la prévention des risques et à l'intervention en cas de sinistre. Il prépare notamment aux métiers d'agent de prévention et d'agent de surveillance.

Pour y accéder, il faut être titulaire d'un CAP ou d'un BEP agent de prévention et de sécurité, et avoir déjà 2 ans d'expérience professionnelle. Si vous n'avez pas de diplôme, vous devez justifier de 5 ans d'expérience professionnelle. pas de formation en Midi-Pyrénées. Lieu de formation le plus proche :

Lycée professionnel industriel Jules Raimu Nîmes (30) Tél : 04 66 64 20 33

CFA d'Istres (13) (Latécoère) Tél : 04 42 41 19 67

ECOLES SPÉCIALISÉES

BMPM - BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

<http://www.marinspompiersdemarseille.com>

BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

<http://www.pompiersparis.fr>

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES - DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS (DGSCGC)

<http://www.interieur.gouv.fr> (Rubrique Le ministère - Sécurité civile)

FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

<http://www.pompiers.fr/>

Information sur la profession de sapeurs-pompiers, les métiers de la sécurité et de la sûreté, les formations, le volontariat, le concours et les épreuves.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Information sur les carrières de la police au 0 800 22 0 800 (appel gratuit depuis un poste fixe).

<http://www.interieur.gouv.fr>

BICM - BUREAUX D'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES DE LA MARINE

<http://www.etremarin.fr/>

Rubrique "Quel métier est fait pour moi ?" - Métiers de la protection et de la sécurité.

MINISTÈRE DES ARMÉES : ARMÉE DE TERRE

<https://decouvrez-larmee-de-terre.fr>

ENSOSP - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS

<http://www.ensosp.fr>

L'ENSOSP forme les 25 000 officiers de sapeurs-pompiers français professionnels, volontaires et du service de santé (infirmiers, médecins, pharmaciens, vétérinaires).

BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

<http://www.pompiersparis.fr>

BMPM - BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

<http://www.marinspompiersdemarseille.com>

ORGANISME DE RÉFÉRENCE

CIDJ.COM

<http://www.cidj.com>

CAP AGENT DE SÉCURITÉ

CENTRE DE FORMATION DE LA MONTAGNE NOIRE - CFA - LYCÉE JEANNE D'ARC

84 rue de la Vanne 81200 MAZAMET

0563975825

cfmn@jeannedarc-mazamet.fr

<http://www.jeannedarc-mazamet.fr/cfa/>

CAP Agent de Sécurité en 1 an

Pré-requis pour l'entrée en formation :

Être majeur,

Avoir un casier judiciaire vierge,

Être titulaire d'un CAP au minimum (si pas de diplôme contacter le CFA).

BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ - MODULE OPTIONNEL CADET SÉCURITÉ CIVILE

LYCÉE PROFESSIONNEL DES MÉTIERS PRIVÉ SAINT-PIERRE - PRADEAU LA SÈDE

24 avenue d'Azereix 65000 TARBES

0562563360

<http://pradeaulasede.fr/>

Privé sous contrat - formation initiale
BAC Pro métiers de la sécurité

- Module Optionnel Cadet de la Sécurité Civile : module d'1h30 par semaine, suivie durant toute l'année scolaire - découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile.

À l'issue de la formation, le jeune reçoit une attestation de formation « cadet-te-s de la sécurité civile » et le PSC-1 (attestation des premiers secours)

SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

SDIS 09 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARIÈGE

31 bis avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX

0561054800

<http://www.sdis09.fr/>

SDIS 12 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AVEYRON

Rue de la Sauvegarde 12000 RODEZ

0565771200

<http://www.sdis12.fr/>

SDIS 31 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-GARONNE

49, chemin de l'Armurié C.S. 80123 31772 COLOMIERS Cedex

0561063700

<https://www.sdis31.fr/>

SDIS 32 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

Chemin de la Caillaouère 32000 AUCH

0542541200

<http://www.sdis32.fr/>

SDIS 46 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT

194 Rue Hautesserre 46000 CAHORS

0565230550

<https://lot.fr/pompiers>

SDIS 65 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES PYRÉNÉES

Z.I. - Rue de la Concorde 65320 BORDÈRES sur l'ECHEZ

0562381800

contact@sdis65.fr

<https://www.facebook.com/sdis65>

SDIS 81 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15 Rue de Jautzou 81000 ALBI

0563773518

<https://www.sdis81.fr/>

SDIS 82 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN ET GARONNE

4 - 6 rue Ernest Pécou 82000 MONTAUBAN

0563228000

<http://www.sdis82.fr/>

Le Réseau IJ gère une masse considérable d'informations.

Des erreurs peuvent nous échapper.

Par avance nous vous prions de nous en excuser et de nous le signaler le cas échéant.